

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 30 Juillet

L'ORGANISATION

DES CAISSES D'ÉPARGNE

Il y a longtemps que la question de la réorganisation des caisses d'épargne a été agitée pour la première fois et que les hommes qui sont le plus au courant de ces sortes de questions ont montré la nécessité d'introduire dans le fonctionnement de cette institution d'importantes modifications.

Les caisses d'épargne ont rendu aux travailleurs des services incontestables en leur permettant de conserver et de faire fructifier leur épargne, avec la plus complète sécurité. Cela n'est pas contestable, et il n'est personne qui ne reconnaisse que cette œuvre utile a contribué dans une large mesure à inculquer à l'ouvrier l'esprit de prévoyance et d'économie.

Mais il faut bien admettre que l'organisation actuelle des caisses d'épargne n'est pas parfaite et qu'elle contient des lacunes qu'il serait possible de combler. Le développement considérable que cette institution a pris pendant les vingt dernières années en a mieux fait ressortir certaines imperfections qu'il est urgent de faire disparaître.

On sait que l'énorme concentration des capitaux d'épargne entre les mains du Trésor rend le problème complexe.

Le Trésor, il est vrai, est tenu par la loi à n'employer ces capitaux qu'en valeurs d'Etat. C'est là une garantie sérieuse pour les déposants. Mais il n'est pas douteux qu'en acceptant ainsi d'être la Banque de dépôts du pays, l'Etat assume une lourde tâche, car le montant des sommes immédiatement exigibles qu'il réunit par le moyen des caisses d'épargne va sans cesse en augmentant.

En 1837, l'Etat devait 106 millions aux caisses d'épargne ; en 1848, il leur devait 354 millions ; en 1870, 633 millions ; et en 1891, 3 milliards 373 millions.

On voit par ces chiffres que les dépôts ont suivi une progression constante et que l'Etat est fortement engagé vis-à-vis des caisses d'épargne.

Cette situation a préoccupé plusieurs membres du parlement et le gouvernement lui-même. C'est pourquoi diverses propositions tendant à modifier l'organisation actuelle des caisses d'épargne ont été déposées sur le bureau de la Chambre.

Le projet présenté par le gouvernement a principalement pour but d'introduire des réformes dans le fonctionnement administratif surtout en ce qui concerne les relations des caisses d'épargne avec le Trésor et de réduire autant que possible les engagements éventuels de l'Etat. Quant aux propositions issues de l'initiative parlementaire, elles ont un caractère plus étendu, plus général, et ne tendent rien moins qu'à une transformation de l'institution des caisses d'épargne pour lesquelles elles réclament une liberté complète de l'emploi de leurs fonds.

Il y a entre ces deux systèmes sur lesquels la Chambre est partagée, une différence essentielle qu'il n'est pas besoin de faire ressortir. Lequel des deux l'emportera ? On ne saurait le prévoir dès maintenant. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'ils ne nous satisfont complètement, ni l'un ni l'autre, parce qu'ils présentent l'un et l'autre plus d'un inconvénient.

Dans une question de cette nature, il faut se préoccuper avant tout de l'intérêt des déposants, et faire en sorte que les caisses d'épargne atteignent, dans la plus large mesure possible, le but que l'on s'est proposé en les créant.

Sans demander la complète indépendance des caisses d'épargne, ne pourrait-on pas entrer dans la voie d'une émancipation raisonnable et fructueuse en leur accordant la faculté de faire certains placements directs entourés de toutes les garanties désirables de sécurité ?

La commission de la Chambre a adopté une solution dans ce sens en décidant que l'emploi des fonds devra être facultatif et limité. Cet emploi s'exercera en suivant la prescription de statuts approuvés par le Conseil d'Etat, en valeurs, offrant toutes les garanties certaines et de premier ordre. En outre, il ne pourra s'étendre qu'à un maximum du quart des fonds déposés et dans une proportion établie selon l'importance du capital et des réserves de l'établissement. La garantie de l'Etat ne s'appliquera qu'aux fonds qui seront transmis à la caisse des dépôts et consignations, et afin de bien désigner au public les caisses privées qui seront à garantie limitée de l'Etat, celles qui seront autorisées à pratiquer le libre emploi seront dénommées : Caisse d'épargne libres.

La dernière partie de la proposition de la commission concernant ce qu'elle appelle les caisses d'épargne libres ne nous semble pas bien inspirée et nous doutons qu'elle reçoive un accueil favorable.

Avant de résoudre une question de cette nature et qui touche à des intérêts aussi importants, il ne serait pas inutile, ce nous semble, de consulter les conseils généraux et d'attendre qu'ils aient formulé des vœux qui éclaireraient le législateur et lui faciliteraient sa tâche.

M Carnot a répondu par le télégramme suivant :

Je suis vivement touché des sentiments que Votre Majesté a bien voulu m'exprimer, à l'occasion de la présence de notre escadre.

Nos braves marins n'oublieront pas l'accueil si cordial dont ils sont l'objet ; j'en remercie Votre Majesté et je suis heureux d'y voir un éclatant témoignage des sympathies profondes qui unissent la Russie et la France.

CARNOT.

LES MARINS FRANÇAIS A SAINT-PÉTERSBOURG

Nous recevons les nouvelles les plus intéressantes du séjour de la flotte dans les eaux russes et de la réception des officiers à St-Petersbourg.

A leur arrivée, nos compatriotes ont été acclamés par des milliers de personnes qui criaient : Vive la France ! L'enthousiasme était indescriptible.

Un raout, offert par la municipalité de St-Petersbourg, a été servi dans une immense salle ornée de drapeaux et de portraits.

Le maire a prononcé un magnifique discours sur l'amitié de la France et de la Russie, qui a été couvert d'applaudissements et de vivats.

L'ambassadeur français a porté la santé de l'Empereur et l'amiral a remercié la municipalité qui avait offert à chaque vaisseau une grande coupe d'argent et plusieurs cuilliers ; l'amiral et chaque commandant un superbe vase émaillé ; chaque officier une timbale, tous ces objets étaient renfermés dans des écrins portant la date et le nom du destinataire avec ces mots : Souvenir cordial de la ville de St-Petersbourg.

Les événements de Cronstadt et de St-Petersbourg, l'inspection de la flotte par le tzar et ses dernières paroles prouvent que l'alliance franco-russe n'est pas seulement une possibilité, mais bien un fait accompli.

La preuve en est d'ailleurs dans la rage des feuilles allemandes.

Il n'est pas sans intérêt d'enregistrer les réflexions qu'inspire à la presse allemande la brillante réception faite à notre escadre à Cronstadt.

On lit dans le Post, de Berlin : « Les bruyantes manifestations de Cronstadt n'auront aucune conséquence sérieuse. Ceux qui rêvent de faire la guerre aux puissances alliées ne risqueront pas la partie, tant que le faisceau de l'alliance sera solide. »

D'ailleurs, même en France, il existe un bon sens qui fait contraste avec l'aveuglement des masses populaires. Ces éléments raisonnables apprécieront la visite de la flotte à Cronstadt à sa juste valeur. »

INFORMATIONS

FRANCE ET RUSSIE

Voici le texte du télégramme adressé par le tzar à M. Carnot, à l'occasion de la visite de l'escadre française à Cronstadt :

La présence de la brillante escadre française qui mouille en ce moment devant Cronstadt témoigne une fois de plus des sympathies profondes qui unissent la France et la Russie.

Il me tient à cœur de vous en exprimer ma vive satisfaction et de vous remercier du vrai plaisir que j'éprouve à recevoir les braves marins français.

ALEXANDRE.

son ancienne chambre, où l'hôtelier s'empressa de la conduire. Catherine passa également la nuit à l'hôtel des Frangers.

Le lendemain, les deux femmes repartirent chacune dans une voiture différente. A Barr, elles se suivirent presque immédiatement à la gare, devant le guichet où se distribuent les billets.

Catherine comptait demander le s'en pour son pays, quand elle entendit Rosa qui disait de son timbre doux et argentin :

— Une troisième classe pour Paris, s'il vous plaît.

La Prussienne changea brusquement d'idée et, un peu après que Rosa se fut éloignée, son billet à la main, elle s'avança à son tour au guichet, répétant d'une voix brève :

— Une troisième classe pour Paris !

Elle évita de monter dans le même compartiment que celle qu'elle poursuivait de sa haine, et se plaça dans le wagon suivant pour la mieux épier.

A Paris, se dit-elle quand le train se mit en marche, à Paris, les filles se perdent plus facilement qu'ailleurs...

Et elle ajouta avec un rire atroce :

— Surtout si on les aide un peu.

Quant à Rosa, elle voyageait, triste mais résignée, interrogeant l'espace à travers la portière de son compartiment, les yeux fixés en avant, dans la direction de cette terre de France qui l'appelait...

N'étant plus qu'une étrangère au Hohwald, ne voulant plus retourner à Remiremont, elle partait pour Paris, dans l'espoir bien vague d'y

retrouver sa tante Mme S emmé, et de lui demander asile en attendant qu'elle put vivre de son travail. Elle emportait tout ce qu'elle possédait, c'est-à-dire les maigres économies réalisées sur son salaire chez Mme Dornach.

Retrouverait-elle seulement dans ce grand Paris, sa tante dont l'humeur était si vagabonde et dont elle était sans nouvelles depuis si longtemps ? Si elle n'avait pas ce bonheur, qui la guiderait, qui la protégerait dans cette ville où elle ne connaissait aucune âme qui vive ? L'avenir s'ouvrait devant elle, inconnu, sombre...

Et à mesure que le train s'éloignait à toute vapeur de cette Alsace où dormaient tous ceux qu'elle avait aimés, à mesure qu'elle s'avançait vers Paris, de grosses larmes coulaient le long de ses joues brûlantes, et il lui semblait entendre la voix de son père mourant qui répétait en exhalant son dernier soupir :

— Ma pauvre fille !... Sans feu ni lieu !

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

A PARIS

L'HOTEL KLEBER

En sortant de la gare de l'est, Rosa eut comme un éblouissement.

Cette ville immense dont une des grandes artères s'ouvrait devant elle, ce mouvement, ce bruit,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 33

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE EN ALSACE

XXI

COUP DE TÊTE

La seconde surprise qu'éprouva Catherine fut encore aussi imprévue que la première.

Comme elle se disposait à reprendre avec les policiers le chemin de Barr, elle vit une voiture s'arrêter devant le chalet qui, la veille encore, appartenait à Michel. La portière de cette voiture s'ouvrit, et, dans l'ombre de la nuit, un forme légère, vêtue de vêtements noirs, sauta à terre, en même temps qu'une voix jeune, émue et trop connue de Catherine, s'écriait :

— Michel, Michel, c'est moi !

— Rosa ! murmura la Prussienne, que vient-elle faire ici maintenant qu'il est parti ?

Le commissaire de police lui offrit de la reconduire au Barr.

— Je vous remercie, lui dit-elle, je reste !

Cependant Rosa était entrée dans la maison, il fallait la suivre pour savoir la cause de son retour, et savoir ce qui allait advenir. Si Michel

ne lui avait pas tout dit ! si ce n'était pas seulement pour désertir l'armée allemande, mais pour courir à un rendez-vous donné à sa cousine, qu'il avait quitté précipitamment le Hohwald !

Le jeune homme n'étant plus là elle ne craignait pas d'être chassée.

— Entrons comme voyageuse ! se dit Catherine.

Et elle frappa à la porte de l'hôtel dont, la veille encore, elle était presque la maîtresse.

Elle pénétra dans le petit bureau, où, surprise, Rosa venait d'apprendre le départ de Michel.

Avant de quitter la maison, il avait chargé son successeur de faire mettre le lendemain à la poste une lettre à l'adresse de Mlle Rosa Herz, chez Mme Dornach, à Remiremont.

L'hôtelier était heureux de remettre cette lettre dans les mains de la destinataire.

« Ma chère Rosa, lui disait Michel, je m'engage « en France dans la légion étrangère. On se bat « au Tonkin, j'y vais. Si j'en reviens, tu m'aimeras ; si j'y meurs, tu me pardonneras. »

« A toi pour la vie ! »

« MICHEL HERZ ».

La malheureuse enfant avait à peine achevé de lire les quelques lignes précédentes, quand, en levant la tête, elle aperçut Catherine.

— Tenez, lui dit-elle en pleurs, voici votre ouvrage, s'il meurt, là-bas, c'est vous qui l'aurez tué !

La Prussienne ne répondit pas, car elle aussi tremblait pour la vie de Michel.

Rosa demanda à coucher encore une fois dans

La Gazette de la Croix dit que de la visite de la flotte française à Cronstad, il ne résultera pas une situation nouvelle. Elle confirmera seulement l'existence d'un facteur politique avec lequel on est habitué à compter depuis plusieurs années.

La Neue Presse, de Vienne dit : « L'envoi d'un télégramme de félicitations par le Tzar au président Carnot, a une importance spéciale, car il démontre le changement qui s'est opéré à la cour de St-Petersbourg en faveur d'un rapprochement avec la France. »

Le Neues Vienne Tagblatt trouve, au contraire, que jusqu'ici tout s'est passé conformément au programme. L'envoi de la dépêche du Tzar n'a rien d'extraordinaire.

Ce journal ne croit pas qu'une alliance franco-russe sortira de la visite de la flotte à Cronstad. Il invoque à l'appui de son dire les précédents de 1808, 1830 et 1887, où les échanges de politesse entre deux pays n'ont eu aucune suite.

Portugal

La Epoca de Madrid reçoit de Lisbonne la dépêche suivante :

La situation s'améliore avec la circulation des nouveaux billets, et les mesures adoptées par le gouvernement pour empêcher l'agio sur les métaux, mais on reconnaît généralement que la crise sera longue à se dénouer.

Le ministre des finances a l'intention d'adopter de nouvelles mesures pour empêcher les agitateurs d'accaparer tout l'or.

La tranquillité règne dans le royaume.

M. Emydio Navarro, le nouveau ministre du Portugal à Paris, qui, dans quelques jours, va reprendre possession de son poste, a déjà été ministre des travaux publics dans son pays. Bien que libéral, il reconnaît parfaitement que les réformes ne se font pas avec la force et la violence, mais d'une façon raisonnée et provoquée par un courant d'opinion.

Profond connaisseur et appréciateur de l'industrie française, M. Emydio Navarro, qui était déjà membre de la commission spéciale de la révision des traités de commerce en Portugal, va se trouver dès son installation à Paris, en présence de la question du renouvellement éventuel et des modifications à introduire dans le traité franco-portugais, qui arrive bientôt à échéance.

Espérons qu'il agira dans l'intérêt des deux pays.

LA GRÈVE DES TRAMWAYS A TOULOUSE

Des troubles graves se sont produits à Toulouse à l'occasion de la grève des employés des tramways.

On sait quelle est la cause de cette grève. M. Pons, directeur, avait consenti un accord le 2 juillet dernier avec ses employés syndiqués ; aujourd'hui ceux-ci prétendent que le traité n'a pas été exécuté, et M. Pons prétend qu'il s'y est conformé.

La grève décidée, M. Pons a dû parer à tous les besoins du service.

Mais dès le matin, au dépôt des tramways, la sortie des voitures a été accueillie par des huées, puis on les a dételées, malgré les gendarmes, qui ont été bousculés. Quatre artilleurs à cheval ont pu dégager les gendarmes.

La foule surexcitée s'est alors livrée à des désordres graves. Les cris, les huées, les coups de

poings et les coups de cannes ont commencé, on a lancé des pierres qui ont blessé un adjudant de gendarmerie. On arrête une vingtaine de personnes.

Quelques voitures peuvent sortir grâce à cette mesure énergique, mais sur tout le parcours les femmes surtout et les voyous engueulent les conducteurs et l'escorte qui accompagne les voitures, surtout aux abords des marchés, où les poissardes égrènent tout leur chapelet de grossièretés.

A neuf heures du matin, les désordres s'aggravent, les manifestants dételent les voitures et les renversent en travers des rails. Le préfet réquisitionne alors les troupes qui protègent la rentrée des voitures. Des compagnies de ligne, et deux escadrons du 10^e dragons, occupent les boulevards et sont hués par la foule.

On tente une nouvelle sortie des tramways, mais la foule les empêche d'avancer. Les maraîchers accablent les conducteurs et les voyageurs d'injures et l'un de ces derniers a dû se dégager de leurs mains avec sa canne.

Un contrôleur, M. Lacanal, a été assommé à coups de poings de pieds et de pierres.

On a arraché des bancs des allées et on les a placés en travers des rails.

Après s'être satisfaits en assommant M. Lacanal, les grévistes ont mis à sac le kiosque de Lafayette, l'ont démolé.

Une charge de dragons a déblayé la place, mais la foule s'est reformée; nouvelle charge, puis le commissaire central a engagé la foule à se retirer, annonçant que la troupe allait partir. Mais tout à coup une grêle de pierres a été lancée sur les dragons; l'un d'eux a reçu une pelle sur la tête et le commissaire central a été bousculé et à moitié assommé.

Les dragons ont alors chargé vigoureusement et dégagé la place de nouveau, une femme a été piétinée par les chevaux, mais elle n'a pas trop de mal.

Puis les dragons sont par ordre rentrés à la caserne, laissant le champ libre aux manifestants qui se sont empressés de faire un feu de joie du kiosque. Mis en goût, ils ont fait de même à toutes les stations. La troupe est arrivée trop tard pour empêcher ce vandalisme.

Les grévistes triomphent. Le service est définitivement arrêté; les voitures en panne sont ramenées par l'artillerie.

L'après-midi a été plus calme; le Maire a affiché une proclamation disant aux toulousains qu'ils paieront les dégâts par une imposition spéciale et les engageant au calme. Il espère une entente.

26 arrestations ont été opérées. La plupart des grévistes déclarent que le coup a été fait par une douzaine de conducteurs.

Des pourparlers ont eu lieu à la mairie entre le maire, M. Pons et le préfet qui a déclaré qu'à un moment le conflit allait surgir entre la foule et l'armée; qu'il avait tenu à éviter l'effusion du sang, les soldats étant armés du fusil Lebel; si l'état de choses ne se modifiait pas, il ne pouvait répondre de ce qui se passerait demain.

Le maire a offert de renoncer au droit de stationnement, 10,000 francs. M. Pons a promis une augmentation de 25 centimes et la journée de 12 heures, ainsi que la réintégration des grévistes non condamnés.

A 10 heures du soir, une entente provisoire est adoptée sur ces bases à la bourse du travail.

— Elle est dans le commerce.
— Dans lequel ?
— Je ne sais pas, répéta la pauvre enfant désolé.

Le gardien de la paix l'examina en fronçant le sourcil, se demandant s'il n'avait pas affaire à quelqu'un qui cherchait à le mystifier. Une courte observation lui fit remarquer que cette hypothèse était injuste. Le maintien attristé de Rosa ne permettait pas de supposer qu'elle plaisantait. A son accent léger, mais suffisant, il devina son origine : il l'avait vue, d'ailleurs, sortir de la gare de Strasbourg.

C'était un brave homme que ce gardien de la paix, ancien soldat de Gravelotte et patriote éprouvé.

— Encore une malheureuse fille qui vient de là-bas ! pensa-t-il avec une pitié sincère.

Petit à petit, Rosa comprenait plus facilement qu'il était impossible de la renseigner.

— Excusez-moi, dit-elle en rougissant, mais je ne suis jamais venue à Paris... je ne me faisais pas idée, en m'adressant à vous, des dimensions colossales de cette ville, et j'ai dû vous paraître bien ridicule !

— Non, mademoiselle, que voulez-vous ? quand on ne sait pas !... je puis toujours vous donner un bon conseil... entrez dans ce grand café que vous voyez là-bas au coin du boulevard Magenta, et demandez le Bottin; si la personne que vous cherchez est dans le commerce, vous trouverez probablement son adresse dans ce volume.

Elle remercia le gardien de la paix dont elle se hâta de suivre le conseil, entra dans le café qui lui avait été indiqué, se fit servir un verre d'eau

CRAINTES ALLEMANDES

On assure que le chargé d'affaires d'Allemagne à St-Petersbourg, dans son rapport à la chancellerie de Berlin, constate la magnificence de la réception faite en Russie à l'escadre française.

Il ajoute que le rapprochement des deux nations peut être considéré comme un fait accompli.

CONDAMNATION DE FINANCIERS

Le tribunal de commerce a rendu un jugement condamnant les administrateurs de la Société des métaux, MM. Secrétan et Laveissière, solidairement à six millions; Arbel, Champouillon et Girond, solidairement à quinze cent mille francs; Joubert et Lecuyer, solidairement à cinq cent mille francs.

Appel de ce jugement sera probablement fait par les intéressés.

LES TARIFS DES CHEMINS DE FER

Un accord est fait entre le ministre des travaux publics et les compagnies des chemins de fer, au sujet des réductions de tarifs qui devront être la conséquence du dégrèvement des impôts de grande vitesse prévu au projet de budget de 1892.

En même temps qu'il faisait connaître à la commission du budget ses propositions définitives, M. Yves Guyot invitait les conseils d'administration à préparer, dès à présent, les tarifs qui pourront être mis en vigueur au moment même où cesseront d'être perçus les impôts dont la suppression est projetée. Ce jour-là, les prix perçus au profit des compagnies pour les transports à grande vitesse seront les suivants :

Voyageurs

A. — Par billets simples : les prix du cahier des charges qui sont actuellement de 0 fr. 10 pour la 1^{re} classe, 0,075 pour la 2^e et 0,055 pour la 3^e, sont diminués de 10 0/0 pour la 2^e et de 20 0/0 pour la 3^e.

B. — Par billets d'aller et retour : les prix du cahier des charges sont diminués de 25 0/0 en 1^{re} classe, de 28 0/0 en 2^e, de 36 0/0 en 3^e.

C. — Billets à demi-place. — Réduction proportionnelle à celle des billets simples.

D. — Tarifs d'abonnement. — Les billets de bains de mer, excursions, etc., resteront ce qu'ils sont, les prix étant diminués du montant de l'impôt supprimé. L'impôt conservé ne sera plus que de 12 0/0.

Transports autres que ceux des voyageurs

A. — Messageries de toute nature par expédition d'un poids supérieur à 40 kilos ; application d'un tarif commun à tous les grands réseaux, comportant un barème kilométrique à base initiale de 32 centimes, s'abaissant progressivement à 14 centimes au-delà de 1,100 kilomètres. Ce tarif remplacera la taxe kilométrique uniforme de 36 centimes, actuellement en vigueur sur les divers réseaux.

B. — Colis de toute nature dont le poids ne dépasse pas 40 kil. : application d'un tarif commun à tous les grands réseaux, comportant un barème kilométrique à base initiale de 35 cent., s'abaissant progressivement à 25 cent. au-dessus de 1,000 kilomètres. Ce tarif remplacera la taxe de 55 cent. du tarif exceptionnel actuellement en application.

C. — Denrées. — Par expédition d'un poids supérieur à 40 kilos : application d'un tarif commun à tous les grands réseaux, comportant un barème kilométrique à base initiale de 24 cent., s'abaissant à 10 centimes 1/2 au-delà de 1,000

sucrée et demanda le « Bottin ».

On le lui apporta; elle l'ouvrit et chercha minutieusement dans la liste des habitants par ordre alphabétique. Peine perdue ! Le nom de Mme Stemmlé ne s'y trouvait pas.

— Le passé de ma tante Stemmlé est assez glorieux pour qu'elle ne soit pas tout à fait inconnue, se dit Rosa, il est impossible que je ne la trouve pas d'ici à quelques jours. En attendant, il faut songer à me loger de la façon la plus économique pour épargner mes ressources. Cela est encore assez délicat. Où peut aller frapper, pour y demeurer sans danger, une jeune fille seule, sans protecteur aucun !

Elle regarda dans le café, autour d'elle, cherchant quelqu'un à qui elle put demander avis, elle aperçut, trônant au comptoir, une beauté sur le retour, grosse dame assez fraîche, à la figure réjouie.

Rosa marcha vers elle.

— Pourriez-vous m'indiquer un hôtel convenable, pas trop cher ? lui demanda-t-elle.

— Pour qui ?

— Pour moi.

— Toute seule !

— Oui, Madame.

Le ton de la dame de comptoir, d'abord poli, changea brusquement.

— Je ne connais qu'un hôtel convenable dans le quartier, dit-elle d'un air sec, c'est celui d'à côté.

— Je vous remercie, Madame, j'y vais, interrompit Rosa sans faire attention à l'allure subitement peu bienveillante de la dame.

— Inutile, ma petite... on n'y reçoit pas les

kilomètres. Ce tarif remplacera la taxe de 36 centimes, tarif général actuel.

D. — Animaux vivants en voitures. — Les prix actuels sont réduits de 20 0/0.

E. — Les frais accessoires seront ramenés au même taux que pour la petite vitesse.

F. — Excédents de bagages. Les prix resteront ce qu'ils sont, sauf la défalcation du montant des impôts supprimés.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

A l'occasion des Fêtes d'inauguration de la ligne de Cahors à Brive, le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi prochain.

Les Fêtes d'inauguration

De tous côtés, les efforts se multiplient pour terminer les préparatifs de nos fêtes d'inauguration.

Les arcs de triomphe s'élèvent majestueusement. Celui des ponts-et-chaussées, avenue de la gare, sous l'habile direction de M. Serres, conducteur, sera certainement d'un grand effet. Il est composé avec des instruments, des outils ou des machines de la partie.

L'arc de triomphe de la Fédération des Travailleurs de Cahors a grand air avec sa structure gigantesque, ses décorations sévères et ses peintures façon granit.

Celui de la Municipalité, rue Fénélon, et celui des négociants et industriels, rue du Lycée, sont également très beaux.

Enfin celui de l'Alimentation construit sur la place du Marché, près de la Halle, recouvert de verdure et orné, de chaque côté, de quatre écussons portant le nom des diverses corporations de l'Alimentation.

Les drapeaux, les écussons et les guirlandes de buis, sont en place, sur tout le parcours que suivra le cortège ministériel.

Nos fêtes s'annoncent donc sous les meilleurs auspices. Elles seraient complètes si M. le Ministre de la guerre pouvait venir.

La Commission de l'association amicale des négociants Cadurciens adresse ses remerciements à tous ses souscripteurs et est heureuse de leur faire connaître le programme des fêtes organisées par elle, et l'emploi des sommes encaissées s'élevant à 860 fr. 05.

Dimanche 2 août. — De 8 h. à 11 heures du soir, sur le Lot, bief du Pont Louis-Philippe, fête vénitienne, organisée avec le concours de la Municipalité et l'administration des Ponts et chaussées.

Lundi 3 août. — Avec le concours de la Municipalité de 11 heures du matin à midi. Allées Fénélon. Jeux divers. — 3 heures Place Thiers Mât de cocagne. — 4 à 5 heures Fénélon. Courses de vélocipèdes. — 5 heures sur le Lot Bassin du Port-Bullier, avec le concours de la Société des sauveteurs du Lot et de la Musique de la Ville.

Jeux nautiques, courses de bateaux, mât de cocagne, lâcher de canards, etc.

femmes seules.

Cette fois, Rosa ne put s'empêcher de rougir.

Elle avait remarqué l'intention blessante avec laquelle on lui avait parlé. Si innocente qu'elle fût, elle savait trop de la vie pour ne pas comprendre.

— Oh ! Madame, fit-elle indignée, pour qui me prenez-vous donc ?

Et elle sortit précipitamment du café.

Sur le boulevard, elle fut arrêtée par une voix qui s'adressait à elle avec l'accent bien connu de son pays. Elle se retourna, presque heureuse, et se trouva en face d'une grosse blonde sympathique, qui arrivait tout droit de Wasselonne, sachant à peine baragouiner un peu de français, pour se placer à Paris en qualité de bonne d'enfants.

Elle saisit un papier que sa payse lui tendait en lui disant avec difficulté :

— S'il vous plaît, Mademoiselle, lisez le papier, où, l'hôtel... où.

Rosa lut tout haut : Hôtel Kléber, rue Lafayette, derrière la gare de l'Est.

Elle répondit dans le patois du pays, qui jamais ne lui avait paru si doux :

— Hélas ! ma pauvre fille, je ne connais pas Paris mieux que vous... nous sommes sans doute arrivées aujourd'hui par le même train ?

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL. (A Suivre).

RÉCEPTION OUVERTE A LA PRÉFECTURE

A l'occasion de l'inauguration de la ligne du chemin de fer de Cahors à Brive et de la présence de MM. les ministres à Cahors, une réception ouverte aura lieu demain dimanche, à 10 h. 1/2, à l'hôtel de la préfecture, à l'issue du feu d'artifice.

LYCÉE GAMBETTA

Hier matin, a eu lieu la distribution solennelle des prix, sous la présidence de M. Roussel, conseiller d'Etat.

Parmi les notabilités qui avaient pris place sur l'estrade, nous avons remarqué Mgr l'évêque de Cahors, le procureur de la République, le lieutenant colonel, MM. le président du tribunal civil, l'inspecteur d'académie, Talou, député du Lot et tout le personnel enseignant.

L'assemblée était nombreuse. La musique du 7^e prêtait son concours.

Nous publierons, dans notre prochain numéro, les discours prononcés à cette solennité.

Notre compatriote, le jeune Lafeuille, élève de notre lycée, déjà admissible à l'oral de la philosophie, vient d'être définitivement admis au baccalauréat ès-sciences restreint mention assez bien (faculté des sciences de Toulouse).

M. Farge, aussi élève du Lycée Gambetta, a été définitivement reçu au baccalauréat ès-sciences complet.

COLLÈGE DE JEUNES FILLES

Judi, à 9 heures du matin, a eu lieu la distribution des prix aux élèves du collège de jeunes filles de Cahors. M. Rémond, inspecteur d'académie du Lot, présidait cette cérémonie.

Le magnifique discours de M. l'inspecteur d'Académie a soulevé d'unanimes applaudissements. Les applaudissements se sont de nouveau fait entendre lorsque Mlle Pader, la directrice, a énuméré les succès qu'a remportés cette année le collège aux divers examens.

Parmi les jeunes filles le plus souvent nommées, nous nous faisons un plaisir de signaler Mlle Berthe Feyt, fille de M. Feyt, sous-chef de division à la préfecture, qui a remporté un véritable triomphe : neuf prix, dont six premiers, et trois premiers accessits.

L'excellente musique du 7^e de ligne rehaussait par sa présence l'éclat de la fête.

ÉCOLES COMMUNALES RÉUNIES

La distribution solennelle des prix aux élèves des écoles communales réunies aura lieu, dans la cour d'honneur du lycée Gambetta, le samedi 8 août, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Bussières, procureur de la République à Cahors.

PENSIONNAT SAINT-GABRIEL

Les Frères de la doctrine chrétienne ont donné les prix à leurs élèves judi dernier. La solennité était présidée par Mgr l'évêque. Une société nombreuse s'était rendue à l'invitation de M. le directeur de l'Établissement, et les divers exercices, pièces comiques et morceaux de musique ont été fort applaudis. Nous reviendrons sur cette belle cérémonie.

NOMINATIONS

M. Ferrando, Emile-Laurent, est nommé percepteur-receveur municipal des 8 communes composant la réunion de Souillac (2^e classe), en remplacement de M. Fonteneau, décédé.

M. Constanty, Firmin, percepteur d'Assier, est nommé percepteur-receveur municipal des 8 communes composant la réunion de Payrac (3^e classe).

M. Marcenac (Benoît-Joseph-Frédéric), percepteur de 5^e classe à Bédier, est nommé en la même qualité percepteur-receveur municipal des 8 communes composant la réunion d'Assier.

M. Madrange (Guillaume-Paul), percepteur-surnuméraire, est nommé percepteur-receveur municipal des 4 communes composant la réunion de Bédier (5^e classe).

COOPÉRATIVE CADURCIENNE

Le conseil d'administration recevra des propositions pour la fourniture des diverses denrées d'épicerie jusqu'au 7 août prochain, dernier délai.

Le cahier des charges et le modèle de soumission sont déposés, depuis le 27 juillet, dans les bureaux des Ponts et chaussées, avenue de la gare, où les fournisseurs peuvent en prendre connaissance tous les jours de 9 h. à 11 h. et de 3 h. à 5 h. excepté les dimanches et jours fériés.

NOMINATIONS ÉCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé Garrigues, curé de Latronquière, a été nommé aumônier de l'Hospice à Figeac, en remplacement de M. l'abbé Ferrand, chanoine, démissionnaire.

M. l'abbé Lherm, vicaire de N.-D. du Puy, à Figeac, a été nommé curé de Latronquière.

M. l'abbé Hébray, nouveau prêtre, a été nommé vicaire de N.-D. du Puy à Figeac.

VÉLOCE-SPORT CADURCIEN

MM. les membres du V.-S.-C. sont instam-

ment priés d'assister à la réunion générale obligatoire qui aura lieu le samedi 1^{er} août prochain, à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la société (café Tivoli).

Ordre du jour :

Courses des 3 et 9 août. — Paiement des cotisations. — Communications diverses.

BELLES ACTIONS

Le préfet du Lot accorde un témoignage public de satisfaction et une gratification de 35 francs, au sieur Laroque (Basile), de la commune de St-Cyprien, en raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve en sauvant son frère Victor, dont les vêtements avaient pris feu à la suite de l'explosion d'une boîte de poudre.

Il est également accordé un témoignage public de satisfaction aux sieurs Deviers (Jean), Mirc (Jean), Gillac (François), et Cavanié (Guillaume), tous domiciliés à St-Cyprien, qui dans les mêmes circonstances ont porté secours au sieur Laroque (Basile).

ACCIDENT

Un ouvrier au service de M. Martin Rochet, entrepreneur, le sieur Antoine Pradayrol, de Fourmagnac, se trouvait, mercredi, sur la ligne de Capdenac à Figeac, non loin du tunnel de Bouby. Il était environ quatre heures quand le malheureux manœuvre vit arriver à toute vapeur le train 35, venant de Figeac. Dans sa précipitation à se garer, il n'aperçut pas un train de marchandises qui, marchant en sens inverse, allait se croiser avec l'autre. Ce fut ce dernier convoi qui tamponna Pradayrol et le rejeta hors de la voie.

Quand on releva la victime, elle avait cessé de vivre. Il est même acquis que la mort, résultant du terrible choc de la locomotive, a été foudroyante.

NOUVELLE COMMUNE

Une loi du 21 juillet 1891 a érigé en commune distincte et séparée la section de Lacamdourcet qui dépendait de la commune de Lentillac, canton de St-Céré.

La nouvelle commune portera le nom de Lacamdourcet.

APPEL DES RÉSERVISTES

Le ministre a été consulté sur la question de savoir si le bénéfice de l'exemption de la première période d'instruction, accordé par la note ministérielle du 20 avril dernier aux jeunes gens, qui ayant contracté un engagement volontaire sous l'empire de la loi du 27 juillet 1872, ont refusé de bénéficier du renvoi anticipé de leur classe et accompli intégralement cinq ans de service sous les drapeaux doit être étendu aux jeunes soldats, appelés sous le régime de la même loi, qui ont renoncé au bénéfice du renvoi anticipé de leur classe.

En raison de l'analogie des deux situations visées, le ministre décide que ces jeunes soldats doivent également être considérés comme ayant satisfait, par anticipation, pendant les années qu'ils ont accomplies supplémentaires, au premier des deux appels du temps de paix, auxquels ils sont astreints pendant la durée de leur service dans la réserve.

Cette exemption devra, en outre, être accordée à tout homme qui, n'ayant pas profité du renvoi anticipé de sa classe, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté et autres que des raisons de discipline, a entièrement accompli ses cinq années de service.

Un certain nombre d'hommes de la classe 1884 susceptibles de bénéficier des dispositions de la note ministérielle du 20 avril ont pu déjà être appelés à accomplir leur première période d'instruction ; le bénéfice de l'exemption à laquelle ces hommes auraient eu droit devra, par exception, être reporté sur la deuxième convocation à laquelle ils sont encore astreints les hommes de cette classe.

Castelnau

Le 30 juillet une incendie dont la cause est encore inconnue s'est déclaré dans une meule de paille appartenant au nommé Delpech Adrien, propriétaire à Castelnau.

Les pertes évaluées à 450 fr. sont couvertes par une assurance.

Gramat

Les courses de gramat du 26 juillet, ont fourni l'occasion d'un véritable triomphe pour les organisateurs : c'est aux acclamations enthousiastes de dix mille spectateurs que les vainqueurs arrivaient au poteau.

On l'a dit, l'hippodrome est remarquable. Entouré de montagnes, peu élevées, disposées en amphithéâtre circulaire, il semble fait exprès pour ce genre de spectacle. L'Alou le baigne au nord et fertilise ce joli coin de pays perdu dans un enclos de plateaux calcaires qui l'environnent de tous côtés. L'énorme tumulus romain élevé à son extrémité, domine et forme une sorte de vaste tribune présidentielle ; il démontre que les armées romaines se donnaient jadis rendez-vous dans ce joli site pour des combats d'un autre genre.

Vingt-huit pouliches sur 30 inscrites ont pris part aux épreuves. La première arrivée, Favorite, à M. Mauri, a parcouru les 2,000 mètres en 4 minutes 56 et celle qui a remporté le dixième et dernier prix en 5 minutes 44.

La docilité de ces pouliches, ainsi que la régularité de leurs allures ont été très remarquées. Il ressort de ces épreuves que les étalons anglo-arabes, ont produit le plus grand nombre de vainqueurs. C'est là une indication dont les éleveurs tiendront compte. Huit chevaux se sont disputés le prix de la prairie au trot monté. Prude, jolie jument noire, 5 ans, par Bresus et Gasconne, appartenant à M. Macabian de Castelsarrasin est arrivée première avec une très grande facilité. Elle n'avait pas de concurrents dignes d'elle. Don-Quichotte à M. Castel arrivait ensuite suivi par M. Bobino, 3^{me}, à M. Maria très correctement piloté par le fils du propriétaire.

Le prix des Causse du Lot réunissait les arabes et anglo-arabes de 3 et 4 ans de la division du midi. C'est la première fois, croyons-nous, que les chevaux de deux années ont été appelés à se mesurer. Aussi cette course offrait-elle le plus vif intérêt.

Sur six chevaux engagés, quatre ont pris part à la course : Beau-Mignon, à M. Guestier ; Allouette à M. Trouilh ; Prima-Dona, à M. le comte de Bony ; Numide à M. de Labauby ; dès le départ, Beau-Mignon, prend la tête suivi de près par Prima-Dona, Allouette et Numide. Le train a été très rapide et l'ordre est resté parfait jusqu'au dernier tournant. A l'entrée de la ligne droite, Prima-Dona, superbe mais inexpérimentée, essayait vainement d'attaquer Beau-Mignon, qui devait rester premier tandis qu'Allouette, vigoureusement amenée par son jockey, venait prendre la seconde place.

Cette course a été conduite avec un ensemble remarquable, les chevaux n'étant distancés que par deux longueurs au moment de l'arrivée.

Temps superbe, affluence considérable, coup d'œil ravissant, beaucoup de dames et de toilettes. En un mot, réunion splendide.

Remarqué dans l'assistance en dehors des éleveurs du pays : MM. de Verninac et Pauliac, sénateurs ; Lachize, député ; Truc, sous-préfet de Gourdon, délégué de M. le Préfet ; Vicart chef de cabinet ; C^{te} de Ganay, inspecteur général des haras ; Dumont St Priest, directeur des haras ; Calmon Maison, de Lamaze, Cocula, conseillers généraux ; C^{te} de Bony, F. Marty, Macabiau, etc.

Nombreux sportsmen et amateurs de la région.

Une mention spéciale de félicitations aux commissaires, MM. Jean de Fontenille, Lacarrière, De la Panomie et Dufour, ainsi qu'aux sociétés Puybaret, Vilhès, Cussonnat Vedel etc.

Roc-Amadour

Nous lisons la Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour :

M. le Supérieur de Roc-Amadour nous prie de faire connaître aux lecteurs de la Revue les facilités suivantes que la Compagnie d'Orléans veut bien accorder à l'occasion de la grande fête jubilaire de judi 6 août.

Ce jour-là, tous les trains, — y compris celui qui part de Toulouse à minuit, arrive à Capdenac à 3 h. 2, à Figeac à 3 h. 21, à Assier à 3 h. 48 et à Gramat à 4 h. 9, — s'arrêteront à Roc-Amadour.

Le train qui part de Cahors à 6 h. 5 du matin, dans la direction de Brive, versera les voyageurs dans le train qui part de Souillac à 7 h. 58 et va correspondre à Saint-Denis-Martel avec le train de Paris-Capdenac-Toulouse. Ce dernier, partant de St-Denis à 8 h. 50, déposera les voyageurs à Roc-Amadour à 9 h. 26.

N. B. — La Compagnie tiendra des voitures en réserve sur divers points du parcours, Figeac, Assier, Brive, St-Denis.

On sait qu'elle accorde aux pèlerins de Roc-Amadour une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places et que le billet est valable pour trois jours.

Rodez

Le tunnel de Cransac, qui menace ruine depuis longtemps, ce qui ne surprend personne puisqu'il est miné dessous, dessous et par le côté, a commencé à s'écrouler mercredi soir, quelques secondes après le passage d'un train de voyageurs. De nombreux ouvriers y ont été aussitôt envoyés, mais le mal est sans remède et on procède au changement d'une longue section de la ligne. Du reste, les trains ne subissent point de retard.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 25 juillet au 1^{er} août 1891

Naissances

Bernadon Ernest, rue des Capucins. Bernardin François, rue Fénelon, 24. Célaré Adrien, rue des Badernes, 4. Calabrési Lucie, rue de la Banque. Guiraudet Henri, à Cabessut-haut. Lauou Marie, rue Mascoutou, 16.

Mariages

Bru Paul et Pradines Marie.

Décès

Alazard Guillaume, 64 ans, à Larroque.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Pour répondre aux demandes que nous ont adressées certains de nos lecteurs, nous croyons devoir faire connaître que le train express de la C^{ie} d'Orléans partant de Toulouse à minuit, arrivant à Paris, à 4 h. 28 du soir et admettant des voyageurs des trois classes est maintenu en circulation. Il n'est nullement question de le supprimer. Ce train passe par Capdenac et Brive.

AVIS

M. Planacassagne, père, peintre, boulevard Gambetta, n^o 91, en face le monument Gambetta, a l'honneur d'informer sa clientèle que, comme par le passé, il se charge de tous les travaux de peinture.

La séparation avec son fils Louis, n'implique aucune modification dans son travail, et l'un et l'autre travaillent aujourd'hui pour leur compte personnel.

Bourse de Paris

Cours du 31 juillet 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	95
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 95
3 0/0 Emprunt 1891.....		93 75
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	106 05

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4440
CRÉDIT FONCIER.....	1245
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	482 50
COMPTOIR N ^o D'ESCOMP ^e	555
EST (Chemin de fer).....	905
LYON.....	1488 75
MIDI.....	1298 75
NORD.....	1830
ORLÉANS.....	150
OUEST.....	1060
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1410
CANAL DE SUEZ.....	2790
CANAL DE PANAMA.....	31
Etablissements DECAUVILLE.....	360

REVUE HEBDOMADAIRE

Nous traversons une période de calme où la pénurie des transactions est un obstacle à de larges mouvements de cours, constatons toutefois l'excellente tenue de nos rentes, malgré la lourdeur des places étrangères.

Le 3 0/0 est à 95,10. Le nouveau à progressé cette semaine de 93,67 à 93,60.

Les Actions de nos grands établissements de crédit sont fermes.

Le Crédit foncier est bien tenu à 1250, les obligations du Crédit foncier à lots sont l'objet de demandes incessantes du comptant.

La Banque d'escompte de Paris est à 450. Les cours reprendront avec la reprise des affaires.

La Banque de Paris qui vient de procéder sans bruit à l'emprunt de la Ville de Québec est : 772,50.

La Société générale dont le dernier bilan est des plus satisfaisants se tient bien à 485.

Le Crédit Lyonnais continue à 812 50, à attester ses bonnes tendances.

La Banque des Pays-Autrichiens est à 967.50 c'est un cours qui doit être dépassé.

Remarquons de bons achats au comptant sur le crédit mobilier, cette société sera une des premières à bénéficier la reprise des affaires.

Nos grands chemins sont fermes, nous croyons à une plus-value sur les obligations des chemins économiques. Les fonds étrangers sont généralement lourds, surtout le Portugais.

L'absence de numéraire en ce pays rend la situation difficile.

L'Italien est à 90 et se trouve entraîné par la faiblesse des valeurs internationales, sans cette raison, le coupon de Juillet serait promptement regagné.

Le budget de la marine et de la guerre vient d'être réduit de 8 millions. En Banque les valeurs minières sont assez calmes. L'Alpine est à 125, sans autre cause que la stagnation des affaires.

La part Paris-Caracas cote 128.75, on se rend maintenant compte de l'importance que peut prendre cette entreprise. Elle est organisée de telle façon que les bœufs du Venezuela arriveront en France dans d'excellentes conditions. L'alimentation spéciale qu'on leur fait subir avant leur embarquement à Porto-Cabello est une garantie du succès de l'affaire.

Nous avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs sur les actions des mines de cuivre de la Morena qui sont mises en vente au prix de 100 fr. par MM. Blondel et Garnier, bien connus par leurs circulaires.

Ces mines sont situées en Espagne sur le versant Nord-Est de la Sierra-Morena, le versant opposé est occupé par les célèbres mines de Rio et de Tharsis. C'est une affaire industrielle qui présente de sérieuses chances de fortune. On doit donc s'attendre à une sérieuse plus-value des titres.

La stagnation sur les parts bénéficiaires du Crédit provincial ne peut persister et le mois d'août verra certainement se produire la reprise. Les cours actuels sont des cours d'achat.

Il se traite un certain nombre d'affaires sur les obligations de première hypothèque de Porto-Rico. Ces obligations aux cours actuels assurent un revenu de 6 0/0.

Les obligations de Linares à Almería sont à 250. Elles constituent un placement rémunérateur.

Les parts « d'Electra » dont la souscription est close se négocient avec une prime de cinq francs.

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1^{er} Juillet 1891.

De Paris à Toulouse					De Toulouse à Paris				
	Expr. 1 ^{re} classe	Expr. 2 ^e classe	Expr. 3 ^e classe	Expr. 1 ^{re} classe	Expr. 2 ^e classe	Expr. 3 ^e classe	Expr. 1 ^{re} classe	Expr. 2 ^e classe	Expr. 3 ^e classe
PARIS..... départ.	12 ^h 40 ^m	9 ^h 45 ^m	7 ^h 40 ^m	TOULOUSE..... départ.	2 ^h 25 ^m	2 ^h 30 ^m	6 ^h 30 ^m	6 ^h 35 ^m	6 ^h 40 ^m
BRIVE..... { arrivée.	12 40	6 21	7 40	MONTAUBAN.....	3 24	4 30	7 30	7 35	7 40
{ départ.	1 10	6 45	7 50	Fonduve.....	—	4 43	—	7 43	11 3
Noailles.....	1 25	—	8 5	Albias.....	—	4 51	—	7 51	11 11
Chasteaux.....	1 35	—	8 15	Réalville.....	—	4 59	—	7 59	11 19
Gignac-Cressensac.....	1 48	—	8 28	Caussade.....	3 49	5 11	7 58	8 11	11 31
SOULLAC..... { arrivée.	2 8	—	8 48	Borredon.....	—	5 21	—	8 21	11 41
{ départ.	2 14	7 29	8 53	Montpezat.....	—	5 38	—	8 38	11 58
CAZOULÈS..... { arrivée.	2 21	—	9 »	Lalbenque.....	—	5 53	—	8 54	12 13
{ départ.	2 22	—	9 1	Cieutat.....	—	6 1	—	9 2	12 21
Lamothe-Fénelon.....	2 35	—	9 14	Sept-Ponts.....	—	6 13	—	9 14	12 33
Nozac.....	2 45	—	9 24	CAHORS..... { arrivée.	4 32	6 21	8 46	9 22	12 41
GOURDON.....	3 »	8 »	9 36	{ départ.	4 38	6 30	8 54	9 30	—
Saint-Clair.....	3 10	—	9 46	Espère.....	—	6 44	—	9 44	—
Dégagnac.....	3 22	—	9 58	Saint-Denis-Catus.....	—	6 57	—	9 57	—
Thédirac-Peyrilles.....	3 33	—	10 9	Thédirac-Peyrilles.....	—	7 11	—	10 11	—
Saint-Denis-Catus.....	3 45	—	10 20	Dégagnac.....	—	7 20	—	10 20	—
Espère.....	3 54	—	10 29	Saint-Clair.....	—	7 29	—	10 29	—
CAHORS..... { arrivée.	4 5	8 41	10 40	GOURDON.....	5 23	7 44	9 43	7 23	10 43
{ départ.	4 20	8 47	—	Nozac.....	—	7 53	—	7 32	10 52
Sept-Ponts.....	4 31	—	—	Lamothe-Fénelon.....	—	8 2	—	7 42	11 1
Cieutat.....	4 47	—	—	CAZOULÈS..... { arrivée.	—	8 11	—	7 52	11 10
Lalbenque.....	4 56	—	—	{ départ.	—	8 13	—	7 54	11 12
Montpezat.....	5 7	—	—	SOULLAC..... { arrivée.	5 47	8 20	10 7	8 2	11 19
Borredon.....	5 20	—	—	{ départ.	5 50	8 25	10 11	8 8	11 25
Caussade.....	5 31	9 31	—	Gignac-Cressensac.....	—	8 54	—	8 40	11 54
Réalville.....	5 40	—	—	Chasteaux.....	—	9 5	—	8 51	12 4
Albas.....	5 48	—	—	Noailles.....	—	9 13	—	9	12 12
Fonduve.....	5 56	—	—	BRIVE..... { arrivée.	6 32	9 28	10 55	9 16	12 27
MONTAUBAN.....	6 11	9 58	—	{ départ.	7 1	—	11 5	—	12 49
TOULOUSE..... arrivée.	7 55	11 10	—	PARIS..... arrivée.	4 37 ^m	—	10 21 ^m	—	11 38 ^s

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes à Cahors

A l'occasion des fêtes qui auront lieu à Cahors le 2 Août prochain, la Compagnie d'Orléans fera délivrer les 1^{er} et 2 août, pour cette gare à Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, Agen, Montauban, Bruniquet, Villeneuve-d'Aveyron, Gransac, Decazeville, Maurs Bretenoux, Brive et Gramat ainsi qu'à toutes les gares et stations comprises entre ces divers points et Cahors, des billets aller et retour réduits de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du 3 Août et pour tous les trains à l'exception des trains postes et express.

En outre, la C^{ie} d'Orléans mettra en marche le 2 Août pour desservir les gares et stations comprises entre Brive, Montauban, Capdenac, Agen, Villeneuve-sur-Lot et Cahors des trains spéciaux pour Cahors et retour aux heures indiquées ci-après :

ALLER

Brive, dép. 7 h. 15 mat. — Cahors, arriv. 2 h. 36 s. Montauban, d. 11 h. 32 m. — Cahors, ar. 1 h. 26 s. Capdenac, d. 9 h. 3 m. — Cahors, ar. 11 h. 9 m. Agen, dép. 11 h. mat. — Cahors, arriv. 2 h. 26 s. Villeneuve-sur-Lot, d. 10 h. 50 m. — Cahors, ar. 1 h.

RETOUR

Cahors, dép. 10^h 50 soir — Brive, ar. 1^h 40 matin. Cahors, dép. 10^h 40 s. — Montauban, ar. 12^h 27 m. Cahors, départ 11^h soir — Capdenac, arriv. 1^h 7 m. Cahors, dép. 11^h 50 s. — Agen, arriv. 2^h 53 matin.

Pèlerinage à Roc-Amadour

Billets d'Aller et Retour réduits de 40 0/0

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1^{er} Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places :

Aux gares de Bord-aux-Bastide, Saint-Denis-de-Piles, Bourgnac, Marmande, Siorac-de-Ribérac, Saint-Vincent-de-Connezac, Thiviers, La Coquille, Duravel, Pay-l'Évêque, La Gélise, Miremont, Agen, Villeneuve-sur-Lot, Montauban (V.-B.), St-Denis-

d-s-Murs, Châteauneuf-Bujaleuf, Clermont-Ferrand, Lagnac, Arvant, Rodez, Albi, Toulouse, Montauban (V.-N.), ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Roc-Amadour.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours. 2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Le Syndicat de la Fédération Française des Voyageurs de Commerce, sis à la Bourse du Travail, 35, rue J.-J. Rousseau, à Paris, informe MM. les négociants, industriels, fabricants et armateurs, qu'il tient à leur disposition des voyageurs ou représentants en titre ou à la commission, munis des meilleures références. — TÉLÉPHONE —

Le Président, DELMAS-MARSALET.

Bibliographie

Le treizième volume de la Grande Encyclopédie vient de paraître. Il contient la fin du C et une notable partie du D. La grande faveur que cette magnifique publication, dont le texte est illustré de belles gravures, a rencontré près du grand public et des spécialistes, va toujours en s'accroissant et rend toute réclamation.

Nous nous contenterons de signaler quelques-uns des nombreux articles treizième volume dont le développement, l'actualité et le nom des auteurs font de véritables monographies et marquent le dernier état de la science. Citons d'abord les études originales consacrées au mot « Critique », la « Critique littéraire », « M. Brunetière », la « Critique de textes » (M. waltz), la « Critique historique » (M. Giry), la « Critique philosophique » (M. Dauriac), la « Critique biblique » (M. Vernes), la « Critique musicale » (M. Lavoix). Le droit est brillamment représenté par les articles « Cours d'appel et Coutumes », de M. Glisson. Dans l'ordre scientifique, nous trouvons l'important travail d'anatomie comparée et de orthologie des docteur G. Kuhff. ch. Debierre, l.-h. « petit », sur le « crâne », des articles de chimie sur les « Couleurs » (MM. Joannis et CH. Girard), des détails d'un intérêt général sur le « Croup » (M. Pinel-Maisonnette), et le « Décapitulation » (D^r Langlois), enfin, une étude complète sur les « Cuirassés ». L'Histoire nous présente le travail de « M. Molinier » sur les « Croisades », et la Géographie de beaux travaux sur le « Dauphiné », le Danemark et le « Dahomey ». Le savant assyriologue « M. J. Oppert » a rédigé l'article consacré aux caractères « Cunéiforme ». Notons encore pour l'Economie politique le « Crédit foncier » de « M. Lanane » ; pour les biographies, les articles si divers consacrés à l'amiral Courbet, à « Cromwell », à « Dante », à « Danton », etc. Enfin, signalons tout particulièrement, dans les

variétés, une étude très développée et la plus complète jusqu'à ce jour sur les « Courses », qui passionnent de plus en plus le public, et un véritable traité du jeu de « Dames » que de nombreux amateurs ont déjà signalé.

Demander spécimen aux éditeurs H. Lamirault et C^{ie}, 61, rue de Rennes, à Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 30 juillet 1891 : Paul Lacombe : Un inconsolé. — Jules Mary : La Bien-Aimée (suite). — Jules Claretie : Le Troisième Dessous (suite). — Léon Allard : Les Flibustiers (suite). — André Valdes : Les Trésors des Vaincus (suite). — Félix Steyne : Le mystère de la tour Eiffel (suite).

EAU de LECHELLE hémostatique ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc.

LE VIN de G. SEGUIN est le tonique par excellence des voies digestives; il rétablit les fonctions de l'estomac, recrée l'appétit et dissipe les fièvres.

G. SEGUIN, rue St-Honoré, 378, PARIS.



PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales Hors concours depuis 1885

SE MÉFIER DES IMITATIONS Exiger la signature de M. J. V. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS		
	Omnibus	Poste		Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	PARIS. — D.	5 ^h 50	12 ^h 50
Mercuès.....	6 54	1 4	Express.	7 40	12 45
Arrêt Donelle	6 58	—	BORDEAUX. — D.	8 35	3 30
Parnac.....	7 15	1 15	LIBOS. — D.	8 55	3 30
Luzach.....	7 41	1 22	Fumel.....	8 44	3 38
Castelfranc.....	7 25	1 35	Soturac-Touzac	8 54	3 50
Arr' Prayssac	7 28	—	Duravel.....	8 59	3 59
Puy-l'Évêque..	7 36	1 46	Puy-l'Évêque..	9 6	4 8
Duravel.....	7 43	1 54	Arr' Evéque..	9 43	—
Soturac-Touzac	7 51	2 3	Gastelfranc..	9 19	4 23
Fumel.....	8 »	2 13	Luzach.....	9 29	4 36
LIBOS. — A.	8 6	2 19	Parnac.....	9 37	4 46
BORDEAUX. —	3 51	8 11	Arrêt Donelle	9 42	—
PARIS. — A.	11 37	4 37	Mercuès.....	9 47	4 57
			CAHORS. — A.	9 59	5 15

LE COURRIER DES MODES

PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

plus complet que les journaux à 25 cent.

publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes, d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés.

Feuilletons, Causerie médicale

QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES?

décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (156 pages), le journal simple: 2^{fr} 50. Avec chaque fois une gravure colorée, 3 mois: 5^{fr}. Pour 6 mois, envoyer mandat-poste ou timbres aux Éditeurs: IMAN & C^{ie}, 35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

HONORÉ Photographie

77, BOULEVARD GAMBETTA, 77

CAHORS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.